



Des acteurs au service des personnes âgées

RÉSEAU DU **CLIC DE PAIMPOL-GOËLO-TRÉGUIER**



MAISON DU DÉPARTEMENT
Espace Autonomie



Centre Local d'Information
et de Coordination

Direction
personnes âgées
et personnes
handicapées



Édito



La solidarité est une compétence phare du Département qui se traduit par un engagement au service des plus fragiles. Dans les Côtes d'Armor, l'intervention de la politique départementale en faveur des personnes âgées occupe une place croissante compte tenu des caractéristiques démographiques de la population. Elle est aussi un enjeu de société, celui de la dignité de la personne et du respect de son choix de vie.

À ce titre, le Département détient la responsabilité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), accueil de proximité dédié aux personnes âgées et à leur entourage. Attentif au besoin de la personne âgée, à l'écoute de ses proches, le CLIC propose des solutions pragmatiques, explique les démarches à engager, fait le lien avec les professionnels concernés. Il travaille en réseau avec les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Il centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Lorsque le vieillissement s'accompagne d'une perte d'autonomie, de nombreux dispositifs peuvent être sollicités mais répondant chacun à des règles particulières et des conditions spécifiques. C'est pourquoi, pour chaque Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), ce guide pratique permet de recenser les ressources gérontologiques en proximité. Disponible en version papier ou numérique, il offre une vision globale des moyens dédiés au maintien à domicile pour les personnes, leur entourage et les professionnels.

Les huit CLIC répartis sur le département sont tous labellisés de niveau 3, c'est-à-dire correspondant à une offre de service complète sur l'information, l'évaluation et la coordination des situations des personnes âgées qui les sollicitent. Ils partagent, dans l'exercice de leur mission, les valeurs communes de neutralité, confidentialité et de respect du choix de vie de la personne.

A handwritten signature in blue ink that reads "Alain CADEC".

Alain CADEC
Président du Département
Député européen

Sommaire

Le CLIC, un lieu ressource pour la personne âgée et son entourage 4

| | |
|--|---|
| Vos questions | 4 |
| Votre Centre Local d'Information et de Coordination en quelques mots | 4 |
| Des métiers et des compétences complémentaires | 5 |
| Le CLIC, votre interlocuteur relais | 5 |

Le Département s'investit pour un territoire solidaire 6

| | |
|--|---|
| Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH) | 6 |
| Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) | 6 |

Les CLIC du département 7

CLIC Paimpol-Goëlo-Tréguier..... 8

| | |
|--|----|
| Conseiller retraite | 9 |
| Caisse d'Allocations Familiales (CAF) | 10 |
| Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) | 10 |
| Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) | 11 |
| Mutualité Sociale Agricole (MSA) | 11 |
| Caisse de retraite Régime Social des Indépendants (RSI) | 12 |
| Service d'action sociale de proximité de la Maison du Département de Lannion - Site de Paimpol | 12 |

| | |
|---|----|
| Service Social Maritime | 13 |
| Service Social SNCF | 13 |
| L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) | 14 |
| L'aide sociale aux personnes âgées | 15 |
| L'accueil familial | 15 |
| Aide à domicile | 16 |
| Soins à domicile pour personnes âgées | 22 |
| L'équipe spécialisée Alzheimer | 23 |
| L'accueil de jour | 24 |
| L'hébergement temporaire | 25 |
| Portage de repas à domicile | 26 |
| Aide à la mobilité | 27 |
| Téléalarme | 30 |
| Réseau de visiteurs bénévoles à domicile | 30 |
| Aide à l'amélioration et/ou à l'adaptation de l'habitat | 31 |
| Structures d'hébergement pour personnes âgées | 32 |
| Structures hospitalières et de soins de suite | 35 |
| Hospitalisation à domicile (HAD) | 39 |
| Réseaux de santé | 39 |
| Protection juridique | 40 |
| Associations d'usagers et de malades | 42 |
| Glossaire | 43 |

Le CLIC, un lieu ressource pour la personne âgée et son entourage

Le vieillissement est souvent accompagné d'une perte d'autonomie à laquelle il n'est pas toujours aisé de faire face. Aux mille et une questions qui se posent face aux problèmes de santé, vient s'ajouter la complexité des dispositifs d'aides au travers desquels il faut réussir à s'orienter. Le CLIC est un outil de proximité pour vous aider à mieux comprendre et mieux agir.

Vos questions

“Suis-je assez valide pour rester en sécurité à mon domicile ?”

“Qui peut m'aider chez moi ?”

“Le logement de papa n'est plus adapté à son handicap. Que puis-je faire ?”

“À qui s'adresse-t-on ?”

“Maman ne peut rester à la maison... Quelles solutions peuvent lui être offertes sur le secteur ?”

“Quelles sont les aides ? Combien cela coûte-t-il ?”

“Si les ressources sont insuffisantes, quelles sont les obligations familiales ?”

Pour répondre à vos questions, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches, les CLIC des Côtes d'Armor se tiennent gratuitement à votre disposition.

Votre Centre Local d'Information et de Coordination en quelques mots

- **CENTRALISER** les informations sur la multitude d'acteurs et de prestations qui existent sur le département (bases de données mises à jour régulièrement et à disposition des bénéficiaires et des professionnels)
- **LANCER** le dialogue et la réflexion autour de grandes thématiques liées au vieillissement et au mieux vivre (conférences, forums...)
- **INFORMER**, évaluer les besoins et orienter (sur les aides, les interlocuteurs compétents, les structures...)
- **CONSEILLER** et prendre en charge des situations complexes (maintien à domicile pour les personnes dépendantes, retour après une hospitalisation, entrée en établissement d'accueil...)



Des métiers et des compétences complémentaires

Des conseillers :

- répondent à vos questions,
- vous informent sur vos droits (aides financières, aide sociale, APA, prestations des caisses de retraite, hébergement permanent ou temporaire, services d'aides et de soins à domicile, adaptation du logement, téléalarme, vies associative et culturelle...),
- vous accompagnent dans l'instruction des dossiers et organisent des rencontres thématiques ("Mieux vieillir", "La maladie d'Alzheimer en questions"...).

Des chargés de coordination peuvent vous rencontrer à domicile ou au CLIC sur rendez-vous pour mieux évaluer vos besoins.

Toutes les actions du CLIC s'appuient sur un travail en réseau avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les structures d'hébergement, les services sociaux des caisses de retraite et du Conseil départemental, les professionnels libéraux (médecins, infirmiers), les associations de personnes âgées, les centres hospitaliers.

Le CLIC, votre interlocuteur relais

- Pour éviter d'agir dans l'urgence
- Pour prévenir la perte d'autonomie, anticiper les besoins et favoriser le maintien à domicile

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités, personnes âgées de 60 ans et plus
- ▶ Professionnels et bénévoles intervenant auprès des personnes âgées
- ▶ Personnes en situation de handicap de 55 ans et plus

CONTACTS

CLIC DE PAIMPOL-GOËLO-TRÉGUIER

Maison du Département
11 bis rue Nicolas Armez | BP 239
22504 Paimpol CEDEX
Tél. 02 96 20 87 20 | Fax 02 96 55 33 09
clic-paimpol-treguier@cotesdarmor.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :
8h30-12h30 | 13h30-17h30

Permanence téléphonique

le matin : 8h30-12h30

Accueil au CLIC

l'après-midi sur rendez-vous

Visites à domicile

sur rendez-vous

Chargée de coordination

Servane Coadic

Chargée d'accueil / conseillère

Anne-Marie Quiniou

Le Département s'investit pour un territoire solidaire

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département a placé au cœur de ses priorités l'accompagnement des personnes fragilisées. De nombreux agents travaillent au quotidien sur le territoire au service de cette population. Après plus d'une année de consultation autour du panorama social du département, le Conseil départemental a établi, en 2012, son Schéma Départemental d'Action Sociale. Ce dernier définit les 7 axes de la politique sociale que le Département va mettre en place pour les années à venir. Pour ce faire, il s'appuie principalement sur une Direction du Pôle des Solidarités, les Maisons du Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

La DPAPH regroupe l'ensemble des services dédiés aux personnes âgées et personnes handicapées. Elle a pour double mission, d'une part, de piloter l'organisation de l'offre en établissements et services relevant de la compétence de la collectivité, et d'autre part, de piloter et gérer les dispositifs départementaux de compensation de la perte d'autonomie : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aides sociales à l'hébergement, accueil familial, etc. Elle assure également la déclinaison de ces actions à l'échelle de chaque territoire par le biais des Espaces Autonomie implantés au sein de chacune des Maisons du Département.

DPAPH

9 place du Général de Gaulle – CS 42371
22023 Saint-Brieuc CEDEX 1
Tél. Infos Services 02 96 62 62 22

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Elle est un interlocuteur unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

La MDPH accompagne la personne handicapée dans l'élaboration de son projet de vie.

C'est également un lieu de ressources et de convergences pour tous les acteurs du handicap.



MDPH

3 rue Villiers de l'Isle Adam
CS 50401
22194 Plérin CEDEX
Tél. 02 96 01 01 80

Les CLIC du département



Paimpol Goëlo - Tréguier

Maison du Département
11 bis rue Nicolas Armez - BP 239
22504 Paimpol Cedex
Tél. 02 96 20 87 20
Fax 02 96 55 33 09
dic-paimpol-treguier@cotesdarmor.fr



Lannion

Maison du Département
13 bd Louis Goullou - CS 40728
22304 Lannion cedex
Tél. 02 96 04 01 61
Fax 02 96 04 01 76
dic-lannion@cotesdarmor.fr



Guingamp

Maison du Département
9 rue Saint-Sauveur
CS 60317
22205 Guingamp Cedex
Tél. 02 96 44 85 25
Fax 02 96 44 85 55
dic-guingamp@cotesdarmor.fr



Saint-Brieuc Terres et Mer

Maison du Département
22035 Saint-Brieuc Cedex
Tél. 02 96 77 68 68
Fax 02 90 03 42 02
dic-stb-terresmer@cotesdarmor.fr

Pour les brochiens :

Coordination Personnes Agées
5 ter rue Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 62 55 43
coordinationccas-saintbrieuc
@saint-brieuc.fr



Lamballe-Penthièvre

Centre Hospitalier de Lamballe
15 rue de la République
CS 10234
22402 Lamballe Cedex
Tél. 02 96 50 07 10
Fax 02 96 50 92 49
dic-lamballe-penthievre@cotesdarmor.fr



Dinan

Maison du Département
2 Place René Péléri
CS 96370
22106 Dinan cedex
Tél. 02 96 80 05 18
dic-dinan@cotesdarmor.fr



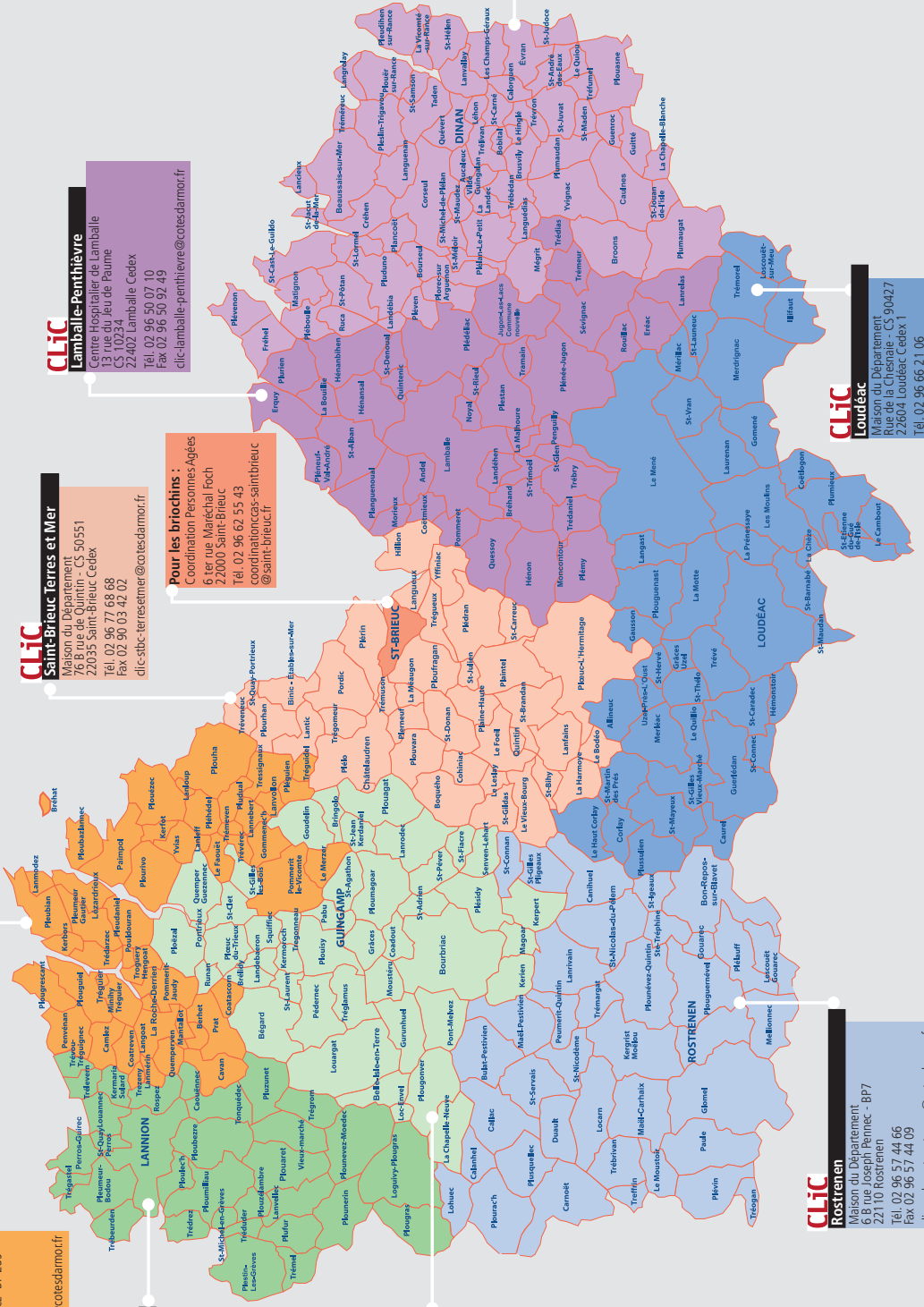
Rostrenen

Maison du Département
6 B rue Joseph Penneec - BP7
22110 Rostrenen
Tél. 02 96 57 44 66
Fax 02 96 57 44 09
dic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr



Loudeac

Maison du Département
11 rue de la République CS 90427
22604 Loudeac Cedex 1
Tél. 02 96 66 21 06
Fax 02 96 66 21 51
dic-sud-2@cotesdarmor.fr



CLIC Paimpol-Goëlo-Tréguier

Retrouvez dans ce guide l'ensemble des contacts utiles et des acteurs des prestations "personnes âgées" pour le territoire couvert par le CLIC Paimpol-Goëlo-Tréguier.



Conseiller retraite

Qu'est-ce que c'est ?

Le conseiller retraite assure des permanences délocalisées afin de constituer les dossiers et répondre à toutes les questions relatives à la retraite (*relevé de carrière, pension de réversion...*).

CONTACTS

POUR LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

► CARSAT BRETAGNE

Centre Eleusis 4
1 rue Pierre et Marie Curie | 22190 Plérin
Tél. 39 60 (*prix d'un appel local depuis un poste fixe*)
www.lassuranceretraite.fr

► Permanences délocalisées

Uniquement sur rendez-vous

PAIMPOL | CPAM

Centre Henri Dunant | 22504 Paimpol

► AGENCE CARSAT « LE MERMOZ »

2B avenue Pierre Marzin
BP 325 | 22304 Lannion CEDEX
Tél. 0 821 10 35 35 (*N° à tarification majorée indiquée en début d'appel*) | 8h-17h

► Permanences délocalisées

TRÉGUIER | Maison de Services Au Public
12 rue Lamennais

POUR LES RETRAITÉS DU RÉGIME AGRICOLE

► CENTRE DE PROXIMITÉ MSA GUINGAMP

Place du Champ au Roy
BP 80118 | 22201 Guingamp CEDEX
Tél. 02 96 40 10 40 | Fax 02 96 44 08 80

► Permanence

Accueil sur rendez-vous

Lundi, mercredi et jeudi | 9h-12h | 14h-17h

Accueil sans rendez-vous

Mercredi | 14h-17h

► CENTRE DE PROXIMITÉ MSA LANNION

Rond-point Saint-Marc
Route de Tréguier | 22300 Lannion
Tél. 02 96 46 67 50

► Permanence

Sur rendez-vous

Du lundi au vendredi | 9h-12h | 14h-17h

POUR LES RETRAITÉS DES CAISSES COMPLÉMENTAIRES ARRCO- AGIRC-IRCANTEC

► CICAS DES CÔTES D'ARMOR

Le Galion - 2A rue Saint-Vincent de Paul
22000 Saint-Brieuc | Tél. 0 820 200 189
(*N° à tarification majorée indiquée en début d'appel*)

► Permanences

Guingamp | Lannion | Loudéac | Paimpol
Taden

Accueil sur rendez-vous

Du lundi au vendredi | 8h30-18h



Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Qu'est-ce que c'est ?

L'action de la CAF est essentiellement tournée vers les familles mais cet organisme de Sécurité Sociale gère également les aides au logement pour les personnes âgées retraitées.

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale ou si vous êtes hébergé à titre onéreux chez des particuliers ou bien hébergé en foyer, maison de retraite voire en unité de soins longue durée, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (*Aide personnalisée au logement – APL ou Allocation Logement à caractère social – ALS*).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes retraitées ayant :
 - une charge de logement (*loyer, prêt, redevance hébergement*),
 - des ressources modestes.

DÉMARCHES

- ▶ Se renseigner auprès d'un conseiller de la CAF.

CONTACTS

CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)

Avenue des Plaines Villes | 22440 Ploufragan
Tél. 0810 25 22 10 (*service 0,06 €/min + prix appel*)
www.caf.fr

PERMANENCES

- ▶ Accueil sur rendez-vous
Du lundi au vendredi | 9h à 16h30

PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

- ▶ **PAIMPOL** | Centre Henri Dunant
1 rue Henri Dunant | 22500 Paimpol
Vendredi | 9h30-12h | 13h30-16h
- ▶ **GUINGAMP** | Centre socio-culturel
Rue Yacinte Cheval | 22200 Guingamp
Les 2^e et 4^e lundis du mois et du mardi au vendredi
9h-12h | 13h30-16h30
- ▶ **TRÉGUIER** | Maison de Services Au Public
12 rue Lamennais | 22220 Tréguier
Mercredi | 13h30-17h

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil et information du public (*accès au droit à l'assurance maladie - accès et orientation dans le système de soins*)
- Dépôt de dossiers simples
- Renseignements et constitution de dossiers complexes
- Mise à jour des cartes vitales
- Couverture Maladie Universelle (CMU) : renseignements et constitution des dossiers
- Aide à la complémentaire santé (ACS) : renseignements et constitution des dossiers
- Constitution des demandes d'aides financières
- Information sur les démarches administratives à accomplir auprès d'autres institutions

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Assurés et bénéficiaires du régime général.

DÉMARCHES

- ▶ Téléphoner ou se rendre sur place muni de sa carte vitale ou de son attestation.

CONTACTS

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

106 Bd Hoche | 22024 St-Brieuc CEDEX 1 | Tél. 36 46 (*N° à tarification majorée indiquée en début d'appel*)
www.ameli.fr

PERMANENCES DÉLOCALISÉES

- ▶ **PAIMPOL** | Centre Henri Dunant
Sans RDV : lundi 9h30 – 12h / 13h30 – 16h30
Sur RDV : mardi et jeudi 13h30h -16h30
- ▶ **PLOUHA** | Centre Médico-social | avenue Laënnec
Lundi et vendredi uniquement sur RDV
- ▶ **TRÉGUIER** | 12 Lamennais
Mercredi | 9h30-12h | 13h30-16h30
Jeudi | 9h30-12h
Vendredi uniquement sur rendez-vous au 36 46 (*N° à tarification majorée indiquée en début d'appel*)

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) : services sociaux

Qu'est-ce que c'est ?

La CARSAT est l'organisme qui verse les pensions de retraite aux retraités du régime général. Elle intervient aussi auprès des retraités via l'action sociale retraite, dont l'objectif est de préserver le plus longtemps possible l'autonomie des personnes âgées à leur domicile.

Des aides sont possibles sous conditions de ressources :

- le plan d'actions personnalisé,
- l'ARDH (aide au retour à domicile après hospitalisation),
- l'ASIR : aide aux retraités en situation de rupture,
- les aides habitat (kit prévention, aides à l'amélioration du logement).

Il existe par ailleurs des propositions d'ateliers d'informations et de conseils sur les thématiques de la nutrition, de la mémoire, du sommeil et de l'équilibre.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Pour bénéficier des services prévention de l'assurance retraite, il faut :
 - être titulaire d'une retraite du régime général à titre principal,
 - être âgé d'au moins 55 ans,
 - rencontrer des difficultés dans la vie quotidienne.

DÉMARCHES

- ▶ Pour les prestations individuelles, compléter un dossier de demande "Bien vieillir chez soi".

CONTACTS

CARSAT SERVICE SOCIAL

106 Bd Hoche | 22024 Saint-Brieuc CEDEX 1
Tél. 3960 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.lassuranceretraite.fr

PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR RDV

- ▶ **LANNION** | CPAM
39 Avenue du Park Nevez | 22300 Lannion
Lundi | 8h45-12h30

Mutualité Sociale Agricole (MSA) : services sociaux

Qu'est-ce que c'est ?

Des aides sont possibles sous conditions de ressources :

- Interventions individuelles pour conseil, orientation, information
- Informations collectives pour le développement d'actions de prévention.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Toute personne de plus de 60 ans, ressortissante de la MSA et nécessitant un soutien et/ou un accompagnement social.

CONTACTS

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Service social
12 rue de Paimpont | 22025 St-Brieuc CEDEX 1
Tél. 02 98 85 79 79

ANTENNE

- ▶ **SAINT-BRIEUC**
12 rue Paimpont | 22025 Saint-Brieuc CEDEX 1
- ▶ **GUINGAMP**
Place du Champ au Roy | 22200 Guingamp
- ▶ **LANNION**
Rond-point Saint Marc
Route de Tréguier | 22300 Lannion

PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

- ▶ Accueil sans rendez-vous, pour les démarches simples et rapides
 - **SAINT-BRIEUC**
Lundi au vendredi | 8h30-12h30 | 13h30-17h
 - **GUINGAMP**
Lundi et jeudi | 9h-12h30 | 14h-17h
 - **LANNION**
Mardi et mercredi | 9h-12h30 | 14h-17h
- ▶ Accueil sur rendez-vous, pour les 3 secteurs pour les dossiers complexes
Lundi au vendredi
Plateforme téléphonique pour prendre rendez-vous : 02 98 85 79 79

Caisse de retraite Régime Social des Indépendants (RSI)

Qu'est-ce que c'est ?

Est l'interlocuteur unique des travailleurs indépendants pour l'ensemble de leurs démarches sociales et couvre :

Interventions individuelles pour conseil, orientation, information

- L'assurance maladie des artisans/ commerçants et professions libérales
- L'assurance vieillesse et invalidité des artisans et de leurs conjoints
- L'assurance vieillesse et invalidité des commerçants et industriels indépendants.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Artisans, commerçants, professions libérales et leurs ayants droits.

CONTACTS

RSI BRETAGNE

1 rue André et Yvonne Meynier | CS 64320
35 043 Rennes CEDEX
www.rsi.fr

ANTENNE DES CÔTES D'ARMOR

4 rue Villiers de l'Isle Adam | 22190 Plérin
Tel. 36 48 (service gratuit + prix appel)

PERMANENCES

Sur rendez-vous

Service d'action sociale de proximité de la Maison du Département de Lannion - Site de Paimpol

Qu'est-ce que c'est ?

- Accompagnement social tout au long de la vie, dans une forme individuelle ou collective et dans cinq champs essentiels :
 - accès aux droits,
 - prévention/protection de l'enfance,
 - lutte contre les exclusions et prévention de la dépendance (handicap et vieillissement).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Toute personne résidant sur le territoire de la MDD

DÉMARCHES

Entretien sur rendez-vous au bureau ou à domicile.

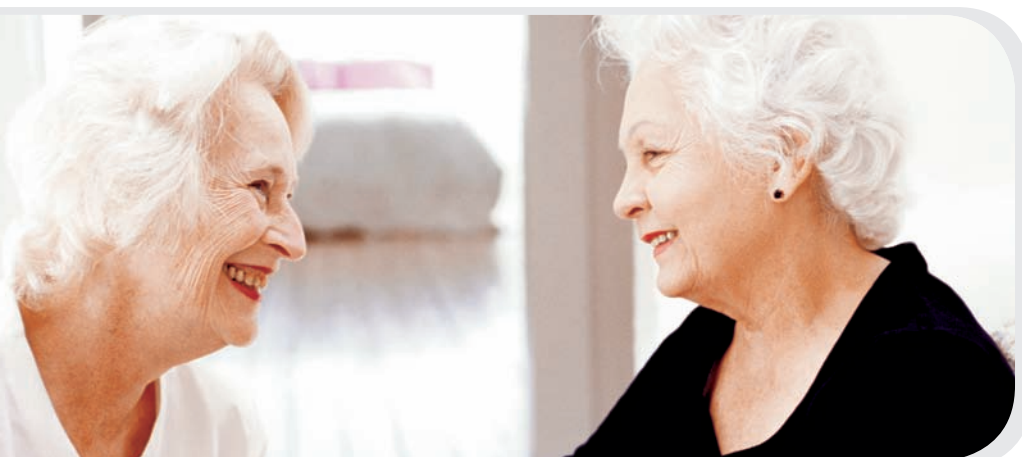
CONTACTS



MAISON DU DÉPARTEMENT DE LANNION

Antenne de Paimpol-Tréguier

11 bis rue Nicolas Armez | BP 239
22504 Paimpol CEDEX
Tél. 02 96 55 33 00 | Fax 02 96 55 33 09



Service Social Maritime

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil, écoute, information et orientation du public (permanence, visite à domicile...)
- Orientation si nécessaire vers les services adaptés
- Accompagnement des pensionnés lorsqu'ils rencontrent des difficultés au cours de leur vie personnelle et professionnelle

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les pensionnés, les ressortissants des administrations et des organismes maritimes ainsi que leur famille et leurs ayants droits.

CONTACTS

MAISON DE LA MER

Terre Plein de Kerpallud | 22500 Paimpol
Tél. 02 96 20 81 18 | Fax 02 96 55 04 69
www.ssm-mer.fr

PERMANENCES DÉLOCALISÉES

Accueil sur rendez-vous

- ▶ **GUINGAMP**
Les 4^e mercredis du mois
- ▶ **LANNION**
Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois
- ▶ **PAIMPOL**
Le jeudi matin
Les 1^{er} et 3^e mardis du mois (*sans rendez-vous*)
- ▶ **PLEUBIAN**
les 2^e et 4^e mardis du mois
- ▶ **TRÉGUIER**
Les 2^e et 4^e jeudis du mois

Service Social SNCF

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil, écoute, information, orientation (visite à domicile)
- Accompagnement social individuel
- Soutien budgétaire et suivi sur le moyen ou long terme
- Actions collectives

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités de la SNCF et/ou leurs conjoints.
- ▶ Toutes personnes en activité à la SNCF et leur famille.

CONTACTS

Accueil sur rendez-vous uniquement

SERVICE SOCIAL SNCF

Esplanade Alfred Jarry | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 61 50 | Fax 02 96 01 46 39

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Qu'est-ce que c'est ?

L'APA est une aide financière mensuelle qui permet aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides humaines dont elles ont besoin dans leur vie quotidienne.

L'APA répond à des besoins différents selon que la personne vit à son domicile ou en établissement.

Pour les personnes qui vivent à leur domicile, l'APA peut participer au financement de différentes prestations.

Les aides portent sur :

- la rémunération d'une auxiliaire de vie intervenant à domicile (pour l'aide à la personne, soutien à l'aidant...),
- la participation aux frais d'hébergement temporaire, en famille d'accueil agréée, en accueil de jour (dans les établissements autorisés à cet effet),
- le coût du portage de repas,
- les protections en cas d'incontinence,
- la téléalarme,
- le diagnostic habitat (visite d'un ergothérapeute).

Pour les personnes qui vivent en famille d'accueil, l'APA sert au règlement de la part des services rendus, liés à la perte d'autonomie.

Pour les personnes qui vivent en établissement (EHPAD), l'APA est destinée à couvrir les dépenses correspondant à l'accompagnement de la dépendance dans l'établissement.

L'APA n'est pas récupérable sur succession.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Personne de 60 ans ou plus, qui en raison de son état physique ou mental se trouve en perte d'autonomie nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou nécessitant une surveillance régulière, après évaluation du niveau de dépendance.
- ▶ Il faut résider de façon stable et régulière en France. Les personnes étrangères doivent être titulaires d'une carte de séjour.

DÉMARCHES

- ▶ À domicile : le dossier est disponible auprès du CLIC, CCAS/CIAS de votre commune ou du service APA du Département ou téléchargé sur le site Internet du Département.
- ▶ En établissement : se renseigner directement auprès de l'établissement. Les EHPAD reçoivent une dotation globale APA, il n'est donc pas nécessaire de constituer un dossier individuel.

CONTACTS

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH) | Service APA
 9 place du Général de Gaulle
 CS 42371 | 22 023 Saint-Brieuc CEDEX 1
 Tel. 02 96 62 62 12 | Fax 02 96 62 46 66
<http://cotesdarmor.fr> / rubrique Solidarités

L'aide sociale aux personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations d'aide sociale constituent une avance consentie par le Département aidant au maintien à domicile ou au financement d'une place en établissement.

- Aide à domicile (services ménagers)
- Aide aux frais de repas en résidences autonomie (ex EHPA)
- Aides à l'hébergement à titre onéreux chez des particuliers (accueillants familiaux agréés) ou dans un établissement (EHPAD)

Ces aides ne remplacent ni la solidarité familiale, ni l'obligation légale des enfants d'aider leurs parents, dans la limite de leurs moyens financiers.

Les prestations d'aide sociale sont récupérables au décès du bénéficiaire dans la limite de l'actif net de la succession ou de la donation.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Personnes de 65 ans et plus dépourvues de ressources suffisantes.

DÉMARCHES

- ▶ Dossier à constituer obligatoirement auprès du CCAS ou CIAS de votre commune.

CONTACTS

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)
Service Aide Sociale
9 place du Général de Gaulle | CS 42371
22023 Saint-Brieuc CEDEX 1
Tél. 02 96 62 85 13 | Fax 02 96 62 62 27
<http://cotesdarmor.fr / rubrique Solidarités>

L'accueil familial

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil familial est un mode d'accueil et d'hébergement de personnes âgées ou handicapées ne disposant pas de l'autonomie suffisante pour vivre à leur domicile. La personne âgée ou handicapée hébergée est l'employeur de l'accueillant familial.

L'accueillant familial doit disposer d'un agrément l'autorisant à accueillir de façon permanente et moyennant rémunération de une à trois personnes maximum.

Outre l'hébergement, l'accueillant familial prend en charge les repas, le ménage, les courses et les activités de la personne accueillie.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées ou handicapées.

DÉMARCHES

- ▶ Un contrat d'accueil doit être établi entre l'accueillant familial et la personne accueillie.
- ▶ Sous réserve de remplir les conditions pour en bénéficier, la personne accueillie peut bénéficier de l'APA et des aides au logement. Elle peut aussi bénéficier d'un avantage fiscal au titre de l'emploi d'un salarié à domicile.

CONTACTS

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)
Service Aide Sociale
9 place du Général de Gaulle | CS 42371
22023 Saint-Brieuc CEDEX 1
Tél. 02 96 62 85 13 | Fax 02 96 62 62 27
<http://cotesdarmor.fr / rubrique Solidarités>

Si vous souhaitez avoir davantage de précisions sur les différentes formes d'aide sociale vous pouvez demander la brochure éditée à cet effet, au CLIC, au CCAS (ou mairie) ou en consultant le site du Département <http://cotesdarmor.fr / rubrique Solidarité / les personnes âgées>.

Aide à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

L'emploi d'une aide à domicile vise à permettre à une personne âgée ou fragilisée qui souhaite continuer à vivre à son domicile d'être aidée dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Les services se distinguent selon leurs modalités d'intervention : prestataire, mandataire ou en emploi direct.

1 - LES TROIS MODALITÉS D'INTERVENTION

A - L'aide à domicile en emploi direct

La personne âgée est employeur de la personne de son choix.

Qui fait les démarches administratives ?

La personne âgée elle-même réalise les déclarations à l'URSSAF et établit les bulletins de salaire. Elle peut sinon utiliser le Chèque Emploi Service Universel (CESU) qui permet de rémunérer l'aide à domicile et facilite les déclarations sociales.

Devez-vous appliquer une convention collective ?

Oui, la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, quel que soit le mode de paiement et de déclaration (CESU ou autre).

Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, les frais annexes (repas, déplacement) ainsi que d'éventuelles indemnités de licenciement en cas de décès de l'employeur ou d'entrée en institution.

Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie, d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la Prestation de Compensation du Handicap bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Qui organise le travail ?

La personne âgée en accord avec l'aide à domicile.

CONTACTS

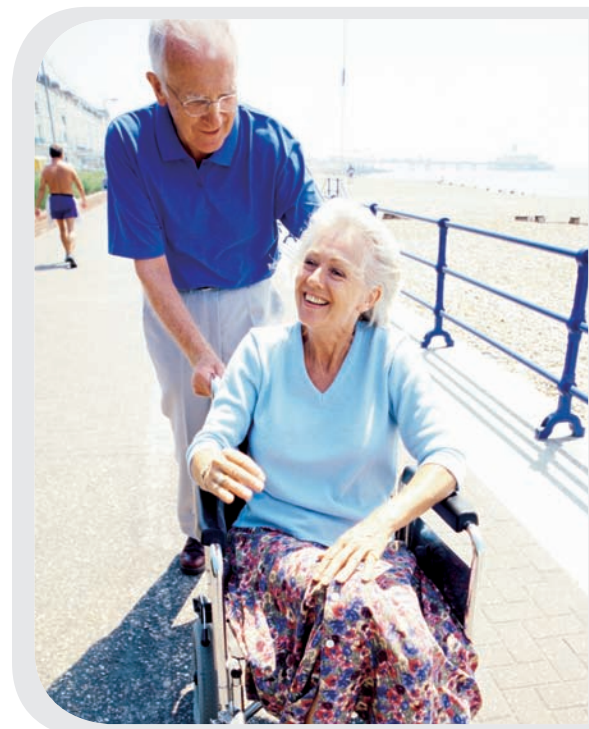
FEPEM BRETAGNE

(fédération nationale des particuliers employeurs)

Relais particulier emploi région Bretagne
91 avenue Aristide Briand | 35000 Rennes
www.fepem.fr – www.cesu.urssaf.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- ▶ **Accueil téléphonique national**
au **0825 07 64 64 N° Indigo (15cts/min)**
Du lundi au jeudi | 9h-18h
Vendredi | 9h-17h
- ▶ **Accueil téléphonique réservé aux adhérents**
au **0 810 109 109 N° Azur (prix d'un appel local)**
Jeudi | 9h-18h
Vendredi | 9h-17h



B - Service mandataire

La personne âgée est employeur de l'aide à domicile mais les démarches administratives sont effectuées par le service mandataire (contrat de travail, déclarations URSSAF, bulletins de salaire, remplacement de l'aide à domicile...).

Qui recrute ?

Vous. Le service mandataire peut vous proposer des candidatures.

Qui fait les démarches administratives ?

Vous déléguez au mandataire la totalité des tâches administratives (tout en gardant la responsabilité employeur).

Qui gère les relations de travail ?

Vous. Le mandataire peut vous proposer un soutien dans vos démarches. Mais en dernier ressort, la décision vous appartient.

Qui met fin au contrat d'intervention ?

Vous. Le mandataire vous apporte un soutien dans les démarches et les formalités de rupture.

Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, les frais annexes (repas, déplacement) ainsi que d'éventuelles indemnités de licenciement en cas de décès de l'employeur ou d'entrée en institution. Sont également à payer les frais de gestion au service mandataire.

Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie, d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la Prestation de Compensation du Handicap bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Qui organise le travail ?

Le service mandataire définit avec vous une organisation de travail.

C - Service prestataire

Vous faites appel à un service employeur qui assume l'entière responsabilité de l'intervention.

Qui recrute ?

Le service lui-même.

Qui fait les démarches administratives ?

Le service assume la totalité des tâches et des fonctions.

Qui gère les relations de travail ?

En cas de conflit, le service a l'obligation de prendre en compte la difficulté et d'y apporter une réponse adaptée.

Devez-vous appliquer une convention collective ?

Le service applique la réglementation qui le concerne (code du travail ou statut de la fonction publique).

Qui organise le travail de l'aide à domicile ?

Le service prestataire, en fonction des besoins que vous aurez définis avec lui.

Qui met fin au contrat ?

Le service assume l'entière responsabilité de la rupture.

Que payez-vous ?

Le montant à payer varie selon le dispositif dans le cadre duquel intervient l'aide à domicile. En effet, des aides peuvent être accordées, le plus souvent selon conditions de ressources par les caisses de retraite ou le Département (par le biais de l'Aide Sociale ou de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie).

2 - LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES DES SERVICES INTERVENANT AUPRÈS DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS

A - Les services autorisés tarifés

Il s'agit des services qui sont autorisés par le Président du Département et dont les tarifs sont fixés annuellement par le Département.

| Qui contacter ? | Secteur d'intervention | Services | | Garde de nuit |
|---|---|-------------|------------|---------------|
| | | Prestataire | Mandataire | |
| ADMR – Fédération des Côtes d'Armor 2 rue Claude Bernard – 22190 Plérin Tél. 02 96 61 42 36 | | X | X | X |
| ASAD Goëlo – Site de Paimpol 2 Centre Henri Dunant I 22500 Paimpol Tél. 02 96 20 79 58 | Bréhat I Kerfot I Paimpol Ploubazlanec I Plouézec Plourivo I Yvias | X | X | X |
| ASAD Goëlo – Site de Plouha Rue Jeanne d'Arc I 22580 Plouha Tél. 02 96 20 27 97 | Lanloup I Lanleff I Pléhédél Plouha I Pludual | X | X | X |
| Comité d'aide et de soins à domicile (CASD) de Lanvallon 62 le Bourg I 22290 Pléguien Tél. 02 96 70 02 92 ou 02 96 65 32 87 | Gommenec'h I Lannebert I Lanvallon Le Faouët I Le Merzer I Pléguien Pommerit-le-Vicomte I Tréguidel Tréméven I Trévère I Tressignaux | X | X | |
| Comité Cantonal d'Entraide (CCE) de Lézardrieux Maison du développement – Kérantour 22740 Pleudaniel Tél. 02 96 55 50 15 | Kerbors I Lanmodez I Lézardrieux Pleubian I Pleudaniel Pleumeur Gautier I Trédarzac | X | X | |
| Comité Cantonal d'Entraide (CCE) de Tréguier 13 rue Peltier I 22220 Tréguier Tél. 02 96 92 24 44 | Camlez I Coatréven I Lanmérin Langoat I Minihy-Tréguier I Penvéan Plougrescant I Plouguiel I Tréguier Trézény | X | x | |
| Comité Cantonal d'Entraide (CCE) de Ti JiKour – partenaire AMAPA siège : 5 Hent Becheneg – 22420 Vieux Marché – Tél. 02 96 38 85 38 antenne : 1 bis place de la Mairie I 22140 Prat Tél. 02 96 91 54 57 | Berhet I Cavan I Coatascorn I Hengoat La Roche Derrien I Mantallot Pommerit-Jaudy I Pouldouran I Prat Quemperven I Troguery | X | x | |

B - Les services autorisés non tarifés (ex agréés)

Le tarif est librement fixé par le gestionnaire.

Pour autant, pour les personnes relevant de l'APA, le Département peut participer au financement à hauteur maximum de 21,57 €/heure dans le cadre d'un plan d'aide.

| Qui contacter ? | Services | | Garde de nuit |
|---|-------------|------------|---------------|
| | Prestataire | Mandataire | |
| AADD/ADAPH Services 47 rue du Maréchal Foch SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 33 13 26 | X | | |
| AD Séniors/PHIGUE – Le Bel Âge 16 rue Jean Savidan 22300 LANNION Tél. 02 96 13 54 36 | X | X | X |
| ÂGE D'OR Services 3 rue des Ponts Saint-Michel 22200 GUINGAMP Tél. 02 96 43 96 62 | X | | |
| ÂGE D'OR Services/Vivr'Armor Services 47 rue de Gouédic 22200 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 73 29 16 | X | | |
| AID'ADOM 5 Place de Bretagne 22500 PAIMPOL Tél. 02 96 16 17 98 | X | | X |
| AIDE 2 VIE 38 route de Tréguier 22700 LOUANNEC Tél. 02 96 23 16 41 | X | | X |
| ARMOR HOME Services 30 avenue des Châtelets 22950 TRÉGUEUX Tél. 02 43 72 02 02 | X | | |
| AZAE - A2MICILE La Basse Lande 22100 QUÉVERT Tél. 02 96 41 48 54 | X | | |
| Bien à la maison/DOMIFACILE 69 bd de l'Atlantique 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 01 06 33 | X | | X |
| BZH Service/O2 Dinan Espace Atlante 7 rue de la Violette 22100 QUÉVERT Tél. 02 43 72 02 02 | X | | |
| Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Julien Place de la Mairie 22940 SAINT-JULIEN Tél. 02 96 42 08 20 | X | | |
| Comité Cantonal d'Entraide (CCE) de Languieux 6 rue de la Poste 22360 LANGUEUX Tél. 02 96 61 25 74 | | X | |
| DA GER Services 22 B rue des Frères Le Montréer 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 49 00 60 | X | | X |
| DOMALIANCE Bretagne 76 avenue du 4 août 1944 56000 VANNES Tél. 02 40 83 83 94 22 06 88 36 65 99 | X | | |
| DOMARMOR services 37 rue du Maréchal Foch 22200 GUINGAMP Tél. 02 96 21 27 11 | X | X | X |
| DOMICILE ACTION ARMOR 66 bd Arago 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 94 01 49 | X | X | |
| DOMICILE ACTION TRÉGOR Espace de Kermaria 11 bd Louis Guilloux 22300 LANNION Tél. 02 96 37 00 79 | X | X | |
| DOMIDARMOR/DOMIDOM 3 rue Charles Pradal 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 57 24 00 80 | X | | X |
| ENTOUR'AGES 26 rue Chateaubriand 22200 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 62 15 54 | X | | |
| NESTOR AD'AGE 18 rue Abbé Vallée 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 77 02 41 | X | | X |
| PAPY MAMY Services 2 bis Place de la Plage 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX Tél. 02 96 69 29 90 | X | | |

| Qui contacter ? | Services | | Garde de nuit |
|--|-------------|------------|---------------|
| | Prestataire | Mandataire | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS - LES JARDINS D'ARCADIE 14 rue de la Mer 22370 PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ Tél. 02 96 77 39 00 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS - LES JARDINS D'ARCADIE 11 bd Aristide Briand 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 48 01 76 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS - LES JARDINS D'ARCADIE 2 rue des Lycéens martyrs 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 60 25 98 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS - LA GIRANDIÈRE Rue de l'Union 22100 DINAN Tél. 02 98 41 35 35 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS/DOMITYS - LE GRIFFON D'OR 15 rue de la Corderie 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 60 98 00 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS DE KERANNO 12 rue Angela Duval 22200 GRÂCES Tél. 02 96 05 90 00 | X | | |
| SÉNIORS Privilèges 9 rue René Descartes 22300 LANNION Tél. 02 96 48 47 89 | X | | |
| SERVIZEN - EMINAD 1 rue Pierre Simon Laplace 22600 LOUDÉAC Tél. 02 96 88 42 63 | X | | X |
| SERVIZEN 23 bis rue de Rennes 22100 LANVALLAY Tél. 02 96 88 73 28 | X | | |
| TRÉGOR AUTONOMIE 9 route de Launay 22140 PRAT Tél. 02 96 45 79 37 | X | | |
| YVETTE et MARIA 12 rue de la Métairie 22510 SAINT-GLEN Tél. 09 53 54 73 04 | X | | |

Liste susceptible d'évoluer



C - La garde de nuit

Qu'est-ce que c'est ?

Le service de garde de nuit à domicile favorise le maintien à domicile des personnes âgées. Ce service apporte une aide aux actes de la vie courante et une présence rassurante et sécurisante pour une plus grande qualité de vie. Il constitue un relais et un soutien pour la famille et l'entourage.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées ou handicapées.

COMMUNES DESSERVIES

- ▶ VOIR LES TABLEAUX DES PAGES 18 À 20

D - Gard'Adom – Garde itinérante de nuit

Qu'est-ce que c'est ?

La garde itinérante de nuit effectue des interventions programmées ou ponctuelles auprès de personnes âgées ou handicapées ayant besoin d'une aide aux actes de la vie quotidienne ou tout simplement d'une présence rassurante.

Ce service présente des aides diversifiées en fonction des besoins :

- aide au coucher et aux transferts,
- change,
- sécurisation du domicile pour la nuit (fermeture de volets, par exemple),
- surveillance et prévention des chutes,
- vérification de la prise des médicaments, changement de position,
- surveillance régulière.

Le service proposé s'adapte au rythme de vie des bénéficiaires :

- ce service fonctionne 7j/7, de 21h à minuit ;
- les passages sont programmés avec le bénéficiaire en fonction de son besoin ;
- les interventions sont, par principe, d'une durée de 20 minutes.

Le bénéficiaire peut aussi faire appel au service de garde itinérante de nuit chaque fois que la nécessité s'en fait ressentir. Lors de son admission, un numéro d'appel d'urgence lui est communiqué afin de joindre l'aide soignante ou l'auxiliaire de vie.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées ou handicapées.

TARIFICATION

- ▶ La tarification est fixée par un arrêté du Président du Département. Les interventions du service donnent lieu à réduction d'impôts dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

CONTACTS

COMITÉ D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

Centre Henri Dunant | 22500 Paimpol
Tél. 02 96 20 79 58

Soins à domicile pour personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

Sur prescription médicale, les services de soins composés d'aide-soignant(e)s encadré(es) d'infirmiers(ères) interviennent chez les personnes âgées ou handicapées pour effectuer les soins nécessaires au maintien de leur autonomie et de leur hygiène.

Cela permet d'éviter ou de retarder une hospitalisation ou une entrée en structure ou de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées ou handicapées ayant perdu totalement ou partiellement leur autonomie.

DÉMARCHES

- ▶ Demande à établir par le médecin traitant et qui devra recevoir l'accord du médecin conseil de la caisse de sécurité sociale du demandeur.



COMMUNES DESSERVIES

- ▶ GOMMENECH | LANNEBERT | LANVOLLON
LE FAOUËT | LE MERZER | PLÉGUIEN | POMMERIT-
LE-VICOMTE | TRÉGUIDEL | TRÉMÉVEN | TRÉVÉREC
TRESSIGNAUX

Comité d'Aide et de Soins à domicile (CASD)
de Lanvollon

62 Le Bourg | 22290 Pléguen

Tél. 02 96 70 02 92 | Fax 02 96 65 32 87

- ▶ KERBORS | LANMODEZ | LÉZARDRIEUX | PLEUBIAN
PLEUDANIEL | PLEUMEUR-GAUTIER | TRÉDARZEC

Comité Cantonal d'Entraide de Lézardrieux

Maison du Développement – Kérantour

22740 Pleudaniel

Tél. 02 96 55 50 15

- ▶ KERFOT | PAIMPOL | PLOUBAZLANEC | PLOURIVO
PLOUZÉC | YVIAS

ASAD Goëlo – Site de Paimpol

2 Centre Henri Dunant | 22500 Paimpol

Tél. 02 96 20 79 58 | Fax 02 96 20 81 44

- ▶ LANLOUP | LANLEFF | PLÉHÉDEL | PLOUHA
PLUDUAL

ASAD Goëlo – Site de Plouha

Rue Jeanne d'Arc | 22580 Plouha

Tél. 02 96 20 27 97 | Fax 02 96 20 25 45

- ▶ BERHET | CAVAN | COATASCORN | HENGOAT
LA ROCHE DERRIEN | MANTALLOT | POMMERIT-
JAUDY | POULDOURAN | PRAT | QUEMPVERN
TROGUERY

Ti Jikour (partenaire AMAPA) - SSIAD *

1 bis place de la Mairie | 22140 Prat

Tél. 02 96 91 54 57

- ▶ CAMLEZ | COATRÉVEN | LANMÉRIN | LANGOAT
MINIHY-TRÉGUIER | PENVÉANAN | PLOUGRESCANT
PLOUGUIEL | TRÉGUIER | TRÉZÉNY

Comité Cantonal d'Entraide- SSIAD *

13 rue Peltier | 22220 Tréguier

Tél. 02 96 92 24 44

*SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

Ces actes peuvent aussi être réalisés par les infirmiers libéraux.

L'équipe spécialisée Alzheimer

Qu'est-ce que c'est ?

Ces équipes sont intégrées à des services de soins infirmiers à domicile. Elles interviennent sur prescription médicale.

Les soins sont proposés afin de favoriser un maintien à domicile de qualité, en permettant à la personne désorientée de maintenir et/ou d'améliorer ses capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales. L'objectif est également de soutenir l'aidant familial dans l'accompagnement de son proche.

La durée de l'intervention est limitée de 12 à 15 séances par an (financées par la sécurité sociale).



BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Le service de soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et à leur famille.

COMMUNES DESSERVIES

- ▶ **BERHET | CAVAN | COATASCORN | HENGOAT
LA ROCHE DERRIEN | MANTALLOT | POMMERIT-
JAUDY | POULDOURAN | PRAT | QUEMPERVEN
TROGUERY**
TI JIKOUR - partenaire AMAPA
**EMSAD (Équipe Mobile d'Accompagnement
à Domicile)**
5 Hent Becheneg | 22410 Vieux Marché
Tél. 02 96 38 83 87 | emsad.tijkour@orange.fr
- ▶ **GOMMENECH | LANNEBERT | LANVOLLON
LE FAOUËT | LE MERZER | PLÉGUIEN | POMMERIT-
LE-VICOMTE | TRÉGUIDEL | TRÉMÉVEN | TRÉVÉREC
TRESSIGNAUX**
ESMAD
(Équipe Spécialisée de Maintien À Domicile)
44 rue Maréchal Foch | 22200 Guingamp
Tél. 02 96 44 16 03

L'accueil de jour

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile pour une ou plusieurs journées, voire demi-journées par semaine.

L'accueil de jour peut être autonome ou rattaché à une structure telle qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Chaque personne y bénéficie d'un projet individualisé de prise en charge, avec des activités adaptées : activités physiques, stimulation mémoire, activités conviviales, etc.

C'est une structure médico-sociale donc en grande partie à la charge de la personne malade elle-même. Les tarifs varient d'un accueil de jour à l'autre. Une aide de l'APA peut participer au règlement du coût de journée.

Le plus souvent, l'accueil se fait du lundi au vendredi et les activités sont organisées par des professionnels médico-sociaux.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentée.

DÉMARCHES

- ▶ Il s'agit d'une démarche personnelle du patient et de sa famille. Chaque patient bénéficiera d'un accueil personnalisé, adapté selon ses besoins, ses capacités et son niveau d'autonomie.

CONTACTS

- ▶ **ACCUEIL DE JOUR "LE PATIO D'ARMEN"**
Centre gériatrique des Capucins
Résidence Goëlo
17 rue des Capucins | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 77 69
- ▶ **ACCUEIL DE JOUR "LE RENDEZ-VOUS JEAN-EUDES"**
Maison de retraite Montbareil
16 rue Notre-Dame | 22015 Saint-Brieuc CEDEX
Tél. 02 96 62 73 00 | Fax 02 96 52 17 57
- ▶ **ACCUEIL DE JOUR
DU CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP**
17 rue de l'Armor | 22000 Pabu
Tél. 02 96 44 57 23
- ▶ **ACCUEIL DE JOUR
DU CENTRE HOSPITALIER DE TRÉGUIER**
Tour Saint-Michel | 22220 Tréguier
Tél. 02 96 92 10 60
- ▶ **ACCUEIL DE JOUR
DU CENTRE HOSPITALIER DE PAIMPOL**
Résidence les Embruns
Place de Bretagne CS 20090
22501 Paimpol CEDEX
Tél. 02 96 55 60 95

L'hébergement temporaire

Qu'est-ce que c'est ?

L'hébergement temporaire est destiné aux personnes âgées qui vivent à domicile ou chez leurs proches. Il s'inscrit dans la volonté de favoriser le maintien à domicile en soutenant les familles. Il s'agit d'une formule d'hébergement limitée dans le temps, qui s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis : isolement, absence des aidants notamment pendant le départ en vacances de la famille, travaux dans le logement...

Cet hébergement fait l'objet d'une réservation préalable afin de préparer le séjour en toute confiance. Les personnes doivent s'acquitter de l'ensemble des frais (hébergement, dépendance), dont le montant varie selon l'établissement concerné. Pour les personnes relevant de l'APA, le Département peut participer au financement dans le cadre d'un plan d'aide. Les hébergements temporaires sont le plus souvent rattachés à une structure de type EHPAD ou résidence autonomie (ex EHPA).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Toute personne âgée de plus de 60 ans.

DÉMARCHES

- ▶ Une réservation doit être faite auprès de l'établissement d'accueil afin de préparer le séjour.
- ▶ Selon la situation de la personne, une demande d'APA peut être entreprise.

CONTACTS

Pour trouver un hébergement temporaire, reportez-vous à la liste des établissements en pages 32 et 33.

Le service TEMPOMUT

La Mutualité Retraite des Côtes d'Armor propose des hébergements temporaires sur différents sites :

- Plouisy,
- Saint-Jacut-de-la-Mer,
- Saint-Brieuc.

Le service TEMPOMUT centralise les disponibilités d'hébergement temporaire. Il propose des séjours courts allant de quelques jours à 1 mois.

TEMPOMUT est une réponse pour les personnes âgées et leurs aidants, qui permet d'apporter un répit, une solution d'urgence ou d'attente, un essai de vie collective ou simplement des vacances.

TEMPOMUT

7 rue des Champs de Pies

22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 75 44 40

tempomut@mutualite22.fr



Portage de repas à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Lorsqu'une personne âgée rencontre des difficultés pour préparer ses repas, elle peut faire appel à la livraison de repas à domicile. Cela lui permet de rester à son domicile et de continuer à bien se nourrir.

Le prix de cette prestation se décompose en deux volets : le coût du repas et celui du portage.

Le tarif du repas est librement fixé par le service, il est donc recommandé de se renseigner auprès du CLIC s'il existe plusieurs opérateurs sur le secteur concerné.

Des aides financières existent et portent uniquement sur le prix du portage.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées de 60 ans et plus.

DÉMARCHES

- ▶ Le CLIC peut vous informer des dispositifs d'aide financière liée au portage de repas à domicile.

COMMUNES DESSERVIES

- ▶ KERFOT | PAIMPOL | PLOUBAZLANEC | PLOURIVO
PLOUZÉC | YVIAS

ASAD GOËLO – SITE DE PAIMPOL

2 Centre Henri Dunant | 22500 Paimpol
Tél. 02 96 20 79 58 | Fax 02 96 20 81 44

- ▶ LANLOUP | LANLEFF | PLÉHÉDEL | PLOUHA
PLUDUAL

ASAD GOËLO – SITE DE PLOUHA

Rue Jeanne d'Arc | 22580 Plouha
Tél. 02 96 20 27 97 | Fax 02 96 20 25 45
En liaison chaude | Possibilité de portage en liaison froide sur d'autres communes

COMMUNES DESSERVIES

- ▶ GOMMENECH | LANNEBERT | LANVOLLON
LE FAOUËT | LE MERZER | PLÉGUIEN
POMMERIT-LE-VICOMTE | TRÉGUIDEL
TRÉMÉVEN | TRÉVÉREC | TRESSIGNAUX

COMITÉ D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (CASD) DE LANVOLLON

62 Le Bourg | 22290 Pléguien
Tél. 02 96 70 02 92 | Fax 02 96 65 32 87

- ▶ BERHET | CAVAN | COATASCORN | PRAT
QUEMPVERN

MAPA DE CAVAN

Tél. 02 96 35 93 64

- ▶ KERBORS | LANMODEZ | LÉZARDRIEUX
PLEUBIAN | PLEUDANIEL | PLEUMEUR-GAUTIER
TRÉDARZEC

- S'adresser à la mairie du lieu de résidence

- ▶ LE MERZER
ÂGE D'OR SERVICES

3 rue des ponts St-Michel | 22200 Guingamp
Tél. 02 96 43 96 62

- ▶ BERHET | CAMLEZ | CAVAN | COATASCORN
COATREVEN | HENGOAT | KERBORS | LANGOAT
LANMÉRIN | LANMODEZ | LA ROCHE-DERRIEN
LÉZARDRIEUX | MANTALLOT | MINIHY- TRÉGUIER
PENVÉAN | PLEUBIAN | PLEUDANIEL
PLEUMEUR-GAUTIER | PLOUGRESCANT
PLOUGUIEL | POMMERIT-JAUDY | POULDOURAN
PRAT | QUEMPVERN | TRÉDARZEC | TRÉGUIER
TRÉZÉNY | TROGUERY
PORTAGE DE REPAS « EUX »

Rond-point de Perros-Guirec | 22700 Louannec
Tél. 02 96 23 21 67

- ▶ TOUTES LES COMMUNES DU CLIC
DOMISAVEURS

Ploumagoar
Tél. 02 96 44 63 20

LES MENUS SERVICES

7 bd de La Fayette | 22300 Lannion
Tél. 02 96 35 08 38

Aide à la mobilité

Pour permettre d'améliorer ou de maintenir le déplacement des personnes âgées, il existe différents services publics de transport individuel ou collectif destinés aux personnes n'ayant pas de moyen de transport.

A - T9 Com et Allo'Tad

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE PAIMPOL-GOËLO
ET DE LANVOLLON-PLOUHA

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de services publics de transport collectif qui desservent les communes des anciennes Communautés de communes de Paimpol-Goëlo et de Lanvollon-Plouha. Les deux services fonctionnent de manière similaire et permettent d'aller d'une Communauté de communes à l'autre sans surcoût. De plus, il est possible de prendre un Tibus sans surcoût pour la poursuite du trajet.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Tout public, même non résident des Communautés de communes.

DÉMARCHES

- ▶ Réservation obligatoire auprès de la centrale de mobilité au 0810 22 22 22 (prix d'un appel local) au plus tard :
 - avant 12h, la veille du déplacement
 - le vendredi avant 17h pour un déplacement le lundi.
 - pas de réservations les dimanches et jours fériés

HORAIRES TRANSPORTS

Mardi | mercredi | vendredi | 8h30-19h30
Samedi | 8h30-13h

HORAIRES RÉSERVATIONS

Du lundi au vendredi | 7 heures-20h
Samedi | 8h-12h | 14h-17h

CONTACTS

EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PAIMPOL-GOËLO

2 rue Lagadec | 22860 Plourivo
Tél. 02 96 55 14 06 | www.paimpol-goelo.com
(pas d'inscription préalable)
Gratuit pour les accompagnants d'une personne à mobilité réduite

EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LANVOLLON-PLOUHA

Moulin de Blanchardeau | BP 36 | 22290 Lanvollon
Tél. 02 96 70 17 04 | Fax 02 96 70 29 18
http://cc-lanvollon-plouha.com (inscription préalable en Mairie ou à la Communauté de Communes)
Possibilité transports sur Guingamp + Paimpol pour motif médical. Pas plus de 12 trajets par mois soit 6 AR

B - Transport à la demande Centre Trégor

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE TRÉGOR

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de transport collectif qui dessert les communes de la Communauté de communes du Centre Trégor. Les usagers peuvent se rendre vers la Commune de Lannion mais uniquement pour l'une des destinations autorisées par la Communauté de communes (liste sur demande auprès de la centrale de mobilité).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Personnes âgées de plus de 65 ans,
- ▶ Personnes à mobilité réduite,
- ▶ Bénéficiaires de minimas sociaux.
- ▶ Service réservé aux habitants de la Communauté de communes.

DÉMARCHES

- ▶ Inscription obligatoire auprès de la mairie
- ▶ Réservation obligatoire auprès de la centrale de mobilité au 0810 22 22 22 (prix d'un appel local), au plus tard :
 - avant 12h, la veille du déplacement
 - le vendredi avant 17h pour un déplacement le lundi.
 - pas de réservations les dimanches et jours fériés

HORAIRES TRANSPORTS

Du lundi au vendredi | 9h-16h30

HORAIRES RÉSERVATIONS

Du lundi au vendredi | 7 heures-20h
Samedi | 8h-12h | 14h-17h

CONTACTS**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CENTRE TRÉGOR**

11 rue du Général de Gaulle | 22140 Cavan
Tél. 02 96 35 99 40 | Fax 02 96 35 99 44
www.centre-tregor.fr

**C - Transport à la demande Lannion-Trégor-
Communauté (LTC)****Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit de deux types de service de transport individuel pour lesquels une inscription est obligatoire (dossier disponible sur le site Internet de LTC ou auprès de la plate-forme relation aux usagers au 02 96 05 55 55). Une carte bénéficiaire est attribuée, à présenter pour chaque transport. Une facture trimestrielle est adressée en fonction des trajets effectués..

TAXI TILT**BÉNÉFICIAIRES**

- ▶ Personnes de plus de 18 ans dont le quotient familial est inférieur à 1200 euros.
- ▶ Pour se déplacer au sein des 5 pôles du territoire (Pôle Plestin-les-Grèves, pôle Plouaret, pôle Cavan, pôle Tréguier, pôle Lézardrieux).

DÉMARCHES

- ▶ Pour connaître les communes figurant dans chaque pôle, contacter la plateforme relation usagers, le site Internet LTC ou les flyers mis à disposition par la LTC.
- ▶ Par dérogation, un déplacement sur Lannion est possible pour consulter un médecin spécialiste absent du pôle d'origine ou une administration (sous préfecture, centre hospitalier, pôle emploi, gare SNCF).
- ▶ La réservation est possible auprès de la plateforme relation usagers de la LTC pour les pôles de Cavan et Lézardrieux et auprès de la centrale de mobilité des Côtes d'Armor pour le pôle de Tréguier au 010 22 22 22.

HORAIRES TRANSPORTS

Du Lundi au Vendredi | de 8h à 18h30
Samedi | de 9h-12h | 14h-17h30

TARIFS

- ▶ 3 euros pour un trajet intérieur du pôle
 - ▶ 4 euros pour un trajet extérieur au pôle
- Service limité à 52 trajets par an et par personne et 4 trajets par semaine et par personne.

MOBILI-TILT**BÉNÉFICIAIRES**

- ▶ Personnes à mobilité réduite, titulaire d'une carte d'invalidité ou des personnes de plus de 80 ans dont le quotient familial est inférieur à 1 200 euros.

DÉMARCHES

- ▶ La réservation se fait auprès de la plateforme de relations aux usagers de la LTC
 - au plus tard la veille avant 17h
 - au plus tôt 2 semaines avant le trajet.

HORAIRES TRANSPORTS

Du lundi au vendredi | 9h30-18h30
Samedi | 9h-12h | 14h-17h30

TARIFS

- ▶ 3 euros par trajet
 - ▶ Accompagnement facultatif : 1,20 € par trajet
 - ▶ Accompagnement obligatoire (inscrit sur la carte) : gratuit
- Service limité à 2 allers-retours par personne par semaine (soit 4 trajets par personne par semaine).

3 - CHÈQUES SORTIR PLUS

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un moyen de faciliter les déplacements des personnes âgées, sous forme de chèques (CESU préfinancés) permettant de payer l'accompagnement par un professionnel agréé, et éventuellement, l'utilisation d'un moyen de transport. Ces sorties peuvent être d'ordre utilitaire (visite chez un médecin, analyses médicales, courses, démarches administratives, coiffeur...) mais aussi de loisirs (promenade, spectacles, visite à des amis, des proches) afin de favoriser le maintien d'une vie sociale.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées de 80 ans et +, titulaires d'une pension de retraite complémentaire de droit propre ou de réversion du groupe Agirc-Arrco.

DÉMARCHES

- ▶ S'adresser directement à sa caisse de retraite complémentaire ou au CLIC.

CONTACTS

Tél. 0 810 360 560 (prix d'un appel local)



Téléalarme

Qu'est-ce que c'est ?

La téléalarme est un dispositif permettant aux personnes dont l'autonomie est fragilisée du fait de leur santé, de leur handicap ou de leur isolement, d'alerter les membres d'un réseau de solidarité ou un centre d'assistance.

L'appareil est composé de deux parties : le médaillon et le transmetteur.

Le médaillon est une télécommande radio à porter sur soi. Il suffit d'une pression sur celui-ci pour déclencher le transmetteur qui, à son tour, composera directement le numéro du centre de télésurveillance 24h/24h. Une fois le signal reçu, le centre prévient les personnes préalablement désignées.

La téléassistance est en constante évolution et des systèmes novateurs sont apparus ces dernières années :

- la téléassistance mobile avec ou sans système de géolocalisation,
- la téléassistance dite « active » qui se déclenche automatiquement à l'aide de capteurs.

Les aides financières possibles

- ▶ Dans le cadre de l'APA à domicile
- ▶ Aides exceptionnelles de certaines caisses de retraites.

Attention, avant de prendre contact avec un organisme de téléalarme, contacter d'abord votre caisse car certaines ont des conventions avec un organisme de téléalarme

- ▶ Caisses de retraite complémentaire
- ▶ Aide de la mutuelle (selon les contrats)

CONTACTS

Pour trouver un organisme de téléalarme, prenez contact avec le CLIC de votre secteur ou avec un service d'aide à domicile.

Réseau de visiteurs bénévoles à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un moyen de lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile par la mise en relation de personnes âgées qui se sentent seules avec des bénévoles qui leur proposent de venir partager régulièrement chez elles un moment de convivialité. La supervision par un professionnel permet de veiller au respect du cadre de l'intervention.

BÉNÉFICIAIRES

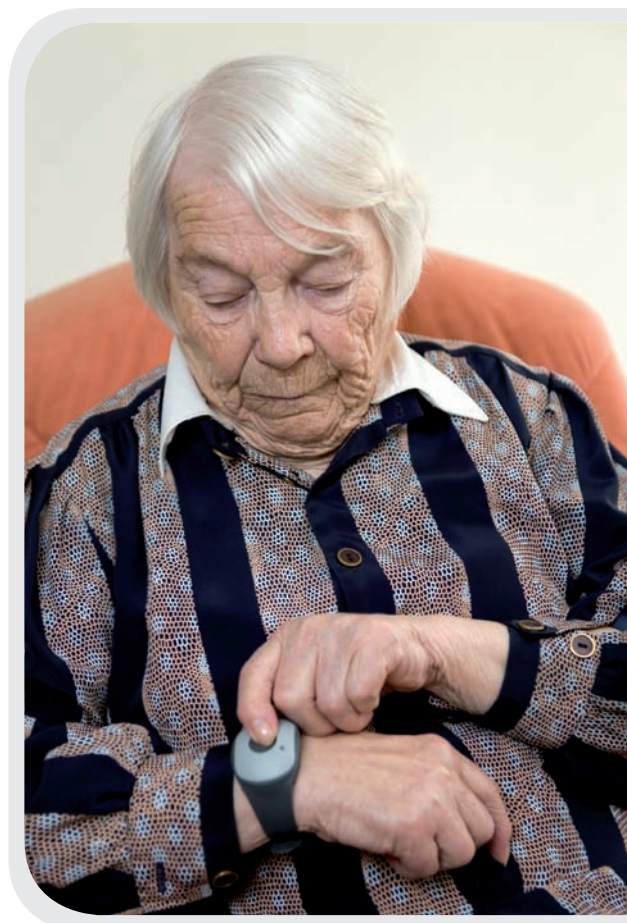
- ▶ Les personnes en situation d'isolement.

DÉMARCHES

- ▶ Il existe un réseau de visiteurs bénévoles sur le territoire de la communauté de communes de Lanvollon Plouha.

CONTACTS

Contactez le CLIC au 02 96 20 87 20



Aide à l'amélioration et/ou à l'adaptation de l'habitat

1 - AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement pour améliorer votre confort (nouveau mode de chauffage, isolation, mise aux normes de l'électricité).

Vous pouvez trouver une aide technique auprès des opérateurs Habitat ci-après. Pour faciliter la mise en œuvre de votre projet, leurs conseillers techniques peuvent vous accompagner dans vos démarches : visite sur place et évaluation des possibilités, programme de travaux, estimation des coûts et plan de financement prévisionnel, demandes d'aides financières (subventions, prêts...), suivi de la mise en œuvre du projet, vérification de la bonne exécution des travaux.

2 - ADAPTATION DU LOGEMENT

Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement pour favoriser votre autonomie et votre maintien à domicile (adaptation des sanitaires, rampe d'accès, élargissement des portes...).

Comme pour l'amélioration du logement, un opérateur Habitat peut vous apporter des conseils techniques : visite sur place et évaluation des possibilités d'aménagement, esquisse d'aménagement intérieur, programme de travaux, estimation des coûts et plan de financement prévisionnel, demandes d'aides financières (subventions, prêts...), suivi de la mise en œuvre du projet, vérification de la bonne exécution des travaux.

3 - ADAPTATION DU LOGEMENT EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

Si votre demande est liée à une perte d'autonomie et à un handicap reconnu avant l'âge de 60 ans, la MDPH vous accueille et vous conseille dans vos démarches, gratuitement.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités handicapés de moins de 75 ans dont le logement nécessite des aménagements

HORAIRES

Lundi au vendredi
8h30-12h | 13h30-16h30

CONTACTS

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

3 rue Villiers de l'Isle Adam
CS 50401 | 22194 Plérin CEDEX
Tél. 02 96 01 01 80 | <http://mdph.cotesdarmor.fr>

4 - LE DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI DE L'AGIRC-ARRCO

Vous souhaitez avoir des conseils sur les aides techniques ou les aménagements possibles à votre domicile, vous pouvez faire appel à un ergothérapeute. Lors d'une visite à votre domicile ce professionnel vous aidera à optimiser votre confort et votre sécurité dans le respect de vos habitudes. Il vous adressera ensuite un bilan personnalisé avec des recommandations pratiques.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Ce diagnostic est destiné aux personnes âgées de plus de 75 ans et ressortissant d'une retraite complémentaire Agirc ou Arrco.

CONTACTS

Tél. 0 810 360 560
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités dont le logement nécessite des rénovations et/ou des aménagements.

CONTACTS

SOLHA CÔTES D'ARMOR

4 av. Chalutier Sans Pitié | BP 20336
22193 Plérin CEDEX
Tél. 02 96 62 22 00 | Fax 02 96 61 84 50
<http://solihaz22.org>

CDHAT DES CÔTES D'ARMOR

Zoopôle – Immeuble Phébus
Rue Irène Joliot-Curie | 22440 Ploufragan
Tél. 02 96 01 51 91 | <http://cdhat.fr/>

Structures d'hébergement pour personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

1 - ÉTABLISSEMENTS NON MÉDICALISÉS

Les résidences autonomie (ex EHPA) accueillent les personnes de plus de 60 ans autonomes ayant un besoin de sécurité ou un besoin de lien social.

Ces établissements, destinés principalement aux personnes autonomes (GIR 5 et 6), peuvent aussi depuis 2016 accueillir un certain nombre de personnes en perte d'autonomie (GIR 1 à 4). Les résidents peuvent percevoir l'APA « à domicile en établissement ».



2 - ÉTABLISSEMENTS MÉDICALISÉS

- ▶ Les **EHPAD** (*Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes*) accueillent les personnes âgées ayant besoin d'un accompagnement du fait de leur dépendance.
- ▶ Les **USLD** (*Unités de Soins de Longue Durée*) accompagnent les personnes âgées ayant un besoin en soin important 24 heures sur 24.

Dans ces établissements, le résident acquitte le tarif hébergement. L'EHPAD ou l'USLD bénéficie de dotation du Département pour couvrir les charges liées à la dépendance (APA) et de l'ARS pour le financement des prestations de soins.

Pour financer son hébergement, le résident peut bénéficier de différentes aides, en fonction de ses revenus.¹

Certains de ces établissements proposent des services pour accompagner les personnes âgées souffrant de pathologies de type Alzheimer :

- unités dédiées,
- le **PASA** (*Pôle d'activités et de Soins adaptés*) qui est un service de l'établissement ouvert en journée pour l'accueil de ses résidents désorientés,
- l'**UHR** (*Unité d'Hébergement renforcée*) qui est un lieu de vie et de soins spécialisé pour l'accueil de résidents d'un EHPAD ou d'une USLD ou du domicile.

¹ Pour plus d'informations, consulter le guide EHPA/EHPAD (http://cotesdarmor.fr/solidarites/les_personnes_agees)

Liste des structures d'hébergement

| Établissements | Coordonnées | Hébergement temporaire | Accueil de jour | Unité spécialisée de Alzheimer | PASA | UHR |
|--|--|------------------------|-----------------|--------------------------------|------|-----|
| SECTEUR DE PAIMPOL | | | | | | |
| EHPA Le Quinic | 9 rue du Quinic I 22500 Paimpol Tél. 02 96 22 06 00 foyerlequinic@wanadoo.fr <i>Non habilité à l'aide sociale</i> | X | | | | |
| EHPAD Résidence Les Embruns | Place de Bretagne 22500 Paimpol Tél. 02 96 55 60 95 maisonderetraite.secretaire@ch-paimpol.fr | X | X | | | |
| EHPAD Résidence des Terres Neuvas | Chemin de Malabry 22500 Paimpol Tél. 02 96 55 61 12 | X | | | | |
| EHPAD Résidence Kreiz Ar Mor | Crech Kério I 22870 Bréhat Tél. 02 96 20 02 57 | X | | | | |
| USLD Ty Tud Coz | Chemin de Kerpuns 22500 Paimpol Tél. 02 96 55 60 92 | X | | | | |
| SECTEUR DE PLOUHA | | | | | | |
| EHPAD Résidence Les Genêts d'Or | 12 rue F. Le Puluard 22580 Plouha Tél. 02 96 20 24 49 flpaplouha@wanadoo.fr | | | | | |
| EHPAD Maison de retraite Saint-Joseph | Rue Chanoine Dagorn 22580 Plouha Tél. 02 96 22 55 00 direction@maisonsaintjoseph.fr | X | | | | |
| SECTEUR DE LANVOLLON | | | | | | |
| EHPAD Résidence An Héol | 16 rue Saint-Yves 22290 Lanvollon Tél. 02 96 70 01 13 residence.anheol.com@wanadoo.fr <i>Non habilité à l'aide sociale</i> | X | | | | |
| EHPAD Résidence de l'If | 22 rue Hent don 22290 Pommerit-Le-Vicomte Tél. 02 96 21 73 48 flpommerit2@orange.fr | X | | | | |

■ Structures gérées par le Centre Hospitalier de Paimpol
Dossier à retirer et à déposer au secrétariat de la résidence des Embruns
Contact : 02 96 55 60 95

| Établissements | Coordonnées | Hébergement temporaire | Accueil de jour | Unité spécialisée de Alzheimer | PASA | UHR |
|---|---|------------------------|-----------------|--------------------------------|------|-----|
| SECTEUR DE TRÉGUIER | | | | | | |
| EHPA Goas Mickaël | 1 rue Phare de la Corne 22220 Tréguier Tél. 02 96 92 21 10 foyerlogement.treguier@wanadoo.fr <i>Non habilité à l'aide sociale</i> | X | | | | |
| EHPAD Pôle Hébergement | Tour Saint-Michel 22220 Tréguier Tél. 02 96 92 30 72 secss@ch-treguier.fr | X | X | X | X | X |
| EHPA / EHPAD Résidence Le Verger des Korrigans | 2 rue Poulpiquet 22710 Penvenan Tél. 02 96 92 72 14 | X | | | | |
| SECTEUR DE LÉZARDRIEUX | | | | | | |
| EHPAD Résidence Les Mouettes | 22 rue du 8 mai 1945 22740 Lézardrieux Tél. 02 96 20 17 79 foyerlesmouettes@wanadoo.fr | | | | | |
| EHPA / EHPAD Résidence du Launay | 58 rue du Boisgelin 22610 Pleubian Tél. 02 96 22 92 75 foyer.log.pleubian@wanadoo.fr | | | | X | |
| SECTEUR DE LA ROCHE-DERRIEN | | | | | | |
| EHPAD Maison d'accueil pour personnes âgées | 3 rue Yves Derriennic 22140 Cavan Tél. 02 96 35 93 64 | | | | | |
| EHPAD Maison d'accueil pour personnes âgées de Kérambellec | 7 rue Alain Le Diuzet 22450 La Roche-Derrien Tél. 02 96 91 54 68 mapakerambellec@wanadoo.fr <i>Non habilité à l'aide sociale</i> | X | | | | |

■ Structures gérées par le Centre Hospitalier de Tréguier.

Structures hospitalières et de soins de suite

1 - CENTRE HOSPITALIER DE PAIMPOL

A - Unité de soins de courte durée

Le service de médecine est un service de soins aigus (court-séjour). Il est à visée diagnostique (bilan d'insuffisance d'organes, de la dépendance, de l'état de nutrition, équilibre d'ordonnance) ou thérapeutique (cardiologie, infectiologie, adaptation neurologique).

B - Soins de suite

Service où sont admis les malades après un séjour aigu ne leur ayant pas permis de retrouver leur autonomie.

Ils peuvent bénéficier de soins de convalescence et de réadaptation en vue de leur retour à domicile ou d'un placement en maison de retraite ou en unité de soins de longue durée.

Possibilité d'intervention du service social de l'hôpital pour faciliter les démarches de retour à domicile ou d'accueil en Ehpad ou unité de soins de longue durée.

C - Service social

Il assure :

- l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation de l'utilisateur durant la période d'hospitalisation ;
- l'information relative au maintien à domicile, à la dépendance ;
- l'évaluation personnalisée des besoins ;
- la préparation du retour à domicile, en lien avec les services et/ou professionnels de maintien d'aide à domicile, libéraux (CCE, SSIAD, médecins traitants, infirmiers ...) ;
- l'aide à la recherche d'établissements permanents au sein de l'hôpital de Paimpol ;
- l'accompagnement social individuel et collectif en partenariat avec les autres professionnels.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER DE PAIMPOL

Chemin de Malabry | BP 91 | 22501 Paimpol CEDEX
Tél. 02 96 55 60 00 | Fax 02 96 55 60 54
Assistante sociale - Tél. 02 96 55 61 13

D - Unité de soins de longue durée (30 lits)

C'est le lieu de vie qui accueille les personnes âgées polyopathologiques ayant perdu leur autonomie, nécessitant un accompagnement spécifique dans les actes de la vie courante.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes de moins de 60 ans si leur état de santé le nécessite et avec dérogation du Conseil général, ou de plus de 60 ans pour les personnes dépendantes ayant besoin d'une assistance continue.

DÉMARCHES

- ▶ Après un accord préalable, les organismes d'assurance maladie prennent en charge le forfait soins. Le forfait hébergement reste à la charge de la personne et de sa famille ou de l'Aide Sociale. La personne peut bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon son niveau de dépendance (*grille AGGIR*).

CONTACTS

HÔPITAL DE PAIMPOL

Section de Cure Médicale
Chemin de Malabry | BP 91 | 22500 Paimpol CEDEX
Tél. 02 96 55 60 93 | Fax 02 96 55 61 25

2 - CENTRE HOSPITALIER DE TRÉGUIER

Qu'est-ce que c'est ?

Le Centre Hospitalier de Tréguier est un établissement public de santé spécialisé dans le traitement et le soin des pathologies du grand âge et de la dépendance d'une capacité de 562 lits et 25 places.

A – Pôle sanitaire

Son pôle sanitaire assure les missions de :

- consultations externes,
- radiologie,
- hôpital de jour (phase de diagnostique avec évaluations mémoire, prévention des chutes, diabète et phase de réadaptation spécialisée de 10 places),
- médecine gériatrique-soins palliatifs,
- service de soins de suite et de réadaptation gériatriques,
- équipe mobile externe de gériatrie.

B – Pôle Médico-Social

Il comprend :

- 4 EPHAD – USLD :
Pierre Yvon Trémel (162 lits dont 10 hébergements temporaires et une Unité d'Hébergement renforcée de 13 places),
Paul Le Flem (100 lits dont 60 en USLD),
Tour Saint-Michel (120 lits avec un PASA),
Anatole Le Braz (100 lits).
- Accueil de Jour : 10 places
- Halte- répit.

3 - CENTRE HOSPITALIER DE LANNION-TRESTEL

Qu'est-ce que c'est ?

Le Centre Hospitalier de Lannion-Trestel est un établissement public de santé. Il est réparti entre deux sites : Lannion et Trestel. Il dispose de plusieurs pôles d'activités, dont un pôle Personnes âgées comprenant :

- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- unité de soins de longue durée (USLD),
- soins de suite et de réadaptation gériatrique (SSRG),
- hospitalisation à domicile (HAD),
- consultations d'évaluation gériatrique.

Le Centre Hospitalier a également un réseau de soins palliatifs.

Le site de Trestel est spécialisé dans la rééducation et la réadaptation fonctionnelle en milieu marin.

CONTACTS

► SITE DE LANNION

CENTRE HOSPITALIER PIERRE LE DAMANY

BP 70348 | 22203 Lannion CEDEX
Tél. 02 96 05 71 11

► SITE DE TRESTEL

CENTRE DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE EN MILIEU MARIN

BP 2 | 22660 Trévou-Tréguignec
Tél. 02 96 05 65 65 | Fax 02 96 05 65 09

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER DE TRÉGUIER

Tour Saint-Michel
BP 81 | 22220 Tréguier
Tél.
Standard : 02 96 92 30 72
Secrétariat Service Social
et coordination : 02 96 92 10 59

4 - CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

Qu'est-ce que c'est ?

Le Centre Hospitalier de Guingamp est un établissement public de santé. Il dispose de plusieurs pôles d'activités.

Une équipe d'appui et d'orientation gériatrique (EAOG) a été mise en place. Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire et a pour mission l'évaluation globale de la personne âgée dès les urgences, pour une orientation et une prise en charge adéquate dans la filière de soins gériatriques.

A - Secteur Moyen Séjour

Il comprend les services de :

- rééducation fonctionnelle (30 lits),
- soins de suite (30 lits).

B - Secteur hébergement

Il comprend :

- La résidence Ty Nevez (138 lits dont 2 unités Alzheimer de 15 lits),
- La résidence des Hortensias (90 lits),
- La résidence Petite Montagne (66 places).

L'inscription s'effectue auprès du service social de l'hôpital.

C - Aide au maintien à domicile

Il s'agit d'un accueil temporaire en résidence d'hébergement. La durée peut varier.

Ces formules ont pour objectif d'apporter une aide au soutien à domicile afin de soulager ponctuellement ou régulièrement les familles qui ont en charge un parent dépendant.

5 - CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-BRIEUC

Qu'est-ce que c'est ?

Le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc est un établissement public de santé réparti sur 2 sites : l'Hôpital Yves Le Foll et le Centre Gériatrique des Capucins. Il dispose, sur ces sites, d'un ensemble d'activités destinées à la prise en charge des personnes âgées, regroupées en pôle gériatrique.

A - La médecine gériatrique ou court séjour gériatrique

Composé de 2 unités (MG1 et MG2), ce service prend en charge, en hospitalisation complète, des personnes âgées présentant plusieurs pathologies chroniques invalidantes ou un tableau spécifiquement gériatrique (chute, confusion, altération de l'état général, troubles du comportement, dénutrition...) associées ou non à une perte d'autonomie.

B - Un hôpital de jour gériatrique

Ce service permet de réaliser une évaluation gérontologique médico-psycho-sociale en programmant sur une journée des bilans, actes et examens.

C - Des consultations gériatriques externes

Leur objectif est le diagnostic et le suivi gériatriques. Il existe une consultation d'évaluation gérontologique et une consultation mémoire.

D - Une unité mobile gériatrique

Elle a pour mission l'évaluation globale du patient pour une orientation et une prise en charge adéquate dans la filière de soins gériatriques.

E- Des soins de suite et de réadaptation gériatriques

Leur objectif est la réadaptation et la réautonomisation de la personne pour limiter les handicaps et prévenir la dépendance soit à l'issue d'une hospitalisation ou à partir du domicile.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

17 rue de l'Armor | 22000 Pabu

Tél. 02 96 44 56 56

Service social : 02 96 44 58 15

F - Autres activités

- Hébergement
(cf. "structures d'hébergement pour personnes âgées")
- Accueil de Jour (cf. « accueil de jour »)

CONTACTS

MÉDECINE GÉRIATRIQUE

- ▶ **Médecine gériatrique 1 (MG1)**
Centre Gériatrique des Capucins
Résidence Cornouaille
17 rue des Capucins | 22007 Saint-Brieuc CEDEX
1
Tél. 02 96 01 76 52
- ▶ **Médecine gériatrique 2 (MG2)**
Hôpital Yves Le Foll
10 rue Marcel Proust | 22007 Saint-Brieuc CE-
DEX
Tél. 02 96 01 77 82
- ▶ **Hôpital de jour gériatrique**
Hôpital Yves Le Foll
Tél. 02 96 01 78 78
- ▶ **Consultations gériatriques**
Hôpital Yves Le Foll
 - Évaluation gérontologique
Tél. 02 96 01 77 82
 - Consultation mémoire
Tél. 02 96 01 78 78
- ▶ **Unité mobile gériatrique**
Hôpital Yves Le Foll
Tél. 02 96 01 77 82
- ▶ **Soins de suite et réadaptation**
Centre Gériatrique des Capucins
Résidence Cornouaille
17 rue des Capucins | 22007 Saint-Brieuc CEDEX
1
Tél. 02 96 01 77 30

6 - CENTRE HOSPITALIER DE BÉGARD

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un établissement de santé privé à but non lucratif. Il participe au service public hospitalier dans le domaine de la santé mentale depuis le 1er janvier 1997.

Il se compose de plusieurs secteurs :

- centre médico-psychologique infanto juvénile (CMPJ),
- centre médico-psychologique (CMP),
- unité d'hospitalisation, hôpital de jour,
- centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP),
- unité d'hospitalisation alcoologique,
- centre de thérapie familiale,
- service psychiatrique d'accueil et de liaison,
- unité d'hospitalisation psycho-gériatrique,
- unité d'hospitalisation de jour pour personnes âgées.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER BON SAUVEUR

1 rue Bon Pasteur | 22140 Bégard
Tél. 02 96 45 20 10

Hospitalisation à domicile (HAD)

Qu'est-ce que c'est ?

L'hospitalisation à domicile est un service alternatif à l'hospitalisation en milieu traditionnel. Elle permet la réalisation, au domicile, de soins médicaux et paramédicaux complexes, continus et coordonnés entre les services hospitaliers, le médecin traitant et les professionnels de santé libéraux.

L'hospitalisation à domicile permet ainsi d'éviter une rupture du lien familial et de conserver les repères habituels du patient, dans le temps et dans l'espace.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Patients atteints de pathologies graves, évolutives et/ou instables.

DÉMARCHES

- ▶ L'admission se fait sur prescription médicale, avec l'accord du patient. Elle est conditionnée par l'accord du médecin coordonnateur de l'HAD, sur la base d'un projet thérapeutique, après évaluation des soins et de la faisabilité technique et sociale de la prise en charge à domicile.

CONTACTS

- ▶ **SECTEURS DE LÉZARDRIEUX | PAIMPOL | PLOUHA
HAD LANNION (ANTENNE DE PAIMPOL)**
Centre Hospitalier Max Querrien
BP 91 | 22501 Paimpol CEDEX
Tél. 02 96 55 64 33 | Fax 02 96 55 61 22
- ▶ **SECTEURS DE LANVOLLON
HAD GUINGAMP**
Centre hospitalier
Bat 14 | 17 rue de l'Armor | 22205 Guingamp
Tél. 02 96 40 23 20 | Fax 02 96 21 09 70
- ▶ **SECTEURS DE TRÉGUIER | LA ROCHE-DERRIEN
HAD LANNION**
Centre hospitalier P. Le Damany
BP 70348 | 22303 Lannion CEDEX
Tél. 02 96 05 70 15 | Fax 02 96 05 72 16

Réseaux de santé

Qu'est-ce que c'est ?

Les réseaux de santé ont pour objectif de mobiliser l'ensemble des ressources sanitaires et sociales sur un territoire géographique donné, autour des besoins spécifiques de certaines populations ou pathologies. Ils visent à faciliter l'accès aux soins, à favoriser la coordination et la continuité des soins. Ils participent à promouvoir la délivrance de soins de proximité de qualité. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique.

CONTACTS

ONC'ARMOR (RÉSEAU DE CANCÉROLOGIE)

25-27 rue de la Gare | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 60 95 90 | Fax 02 96 60 95 95

RÉSOPALLIA (RÉSEAU DE SOINS PALLIATIFS)

17 avenue Abbé Garnier | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 50 76 | Fax 02 96 78 53 96

RÉSEAU PALLIATIF ACCOMPAGNER (RÉSEAU DE SOINS PALLIATIFS)

Centre social administratif
3C Auguste Pavie | 22200 Guingamp
Tél. 02 96 44 10 58

PRÉVENTION VASCULAIRE 22

15 bis rue des Capucins | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 75 47 63 | Fax 02 96 78 97 52

CAP SANTÉ TRÉGOR

Hôtel des entreprises
Kerverzot | 22450 Pommerit-Jaudy
Tél. 02 96 46 22 10

Protection juridique

1 - TRIBUNAL

Qu'est-ce que c'est ?

Au greffe du tribunal sont accueillies les familles souhaitant obtenir quelques renseignements sur les mesures de protection (tutelle, curatelle, mandat de protection future...).

CONTACTS

TRIBUNAL DE SAINT-BRIEUC

6 bis allée Marie Le Vaillant
B.P. 53 548 | 22035 Saint-Brieuc CEDEX
Tél. 02 96 62 64 20

► Accueil

Lundi au vendredi | 8h30-12h | 13h30-16h30

POINT D'ACCÈS AU DROIT

2 rue Henri Dunant | 22500 Paimpol
Tél 02 96 16 53 14

► Accueil

Lundi après-midi | mercredi | jeudi | vendredi
8h30-12h | 13h30-16h30

► Permanences d'accès au droit

- Avocats : le 1^{er} vendredi après-midi du mois
- Notaires : 1 demi-journée par mois
- Huissiers : 1 demi-journée par mois

Prendre rendez-vous au 02 96 16 53 14.

► Aide aux victimes

ADAJ (*association départementale alternatives judiciaires*)

1^{er} lundi du mois (9h-12h)

Prendre rendez-vous

au 02 96 61 83 79 ou 02 96 61 06 73.

► Résolution amiable des litiges

Conciliateur de justice

le 2^e jeudi après-midi du mois

Prendre rendez-vous au 02 96 16 53 14

► Médiation familiale

Le Gué

le 3^e vendredi du mois

Prendre rendez-vous au 02 96 53 33 68

CONTACTS

TRIBUNAL DE GUINGAMP

Service des Majeurs Protégés

38 place du centre

BP 70 518 | 22205 Guingamp CEDEX

Tél. 02 96 40 11 40 | Fax. 02 96 40 08 19

Accueil

Lundi au vendredi | 8h30-12h30 | 13h30-16h30

2 - ASSOCIATIONS DE TUTELLES

Qu'est-ce que c'est ?

Les services de protection interviennent sur la base d'un mandat judiciaire, pour les personnes ou les familles rencontrant des difficultés à gérer leur budget ou leur patrimoine. Ils travaillent en partenariat avec les structures d'action sociale.

CONTACTS

ASSOCIATION COSTARMORICAINE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION (ACAP)

35 rue Abbé Garnier | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 84 00

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

28 bd Hérault | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 68 93 93 | Fax 02 96 52 00 56
politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr

ASSOCIATION DE PROTECTION DES MAJEURS (APM 22)

18 rue Parmentier | BP 4601
22046 Saint-Brieuc CEDEX 2
Tél. 02 96 68 16 80

3 - SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

Qu'est-ce que c'est ?

L'ACAP, l'APM22 et l'UDAF se sont associées pour créer un service gratuit d'information et de soutien envers les tuteurs familiaux.

CONTACTS

ASSOCIATION COSTARMORICAINE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION (ACAP)

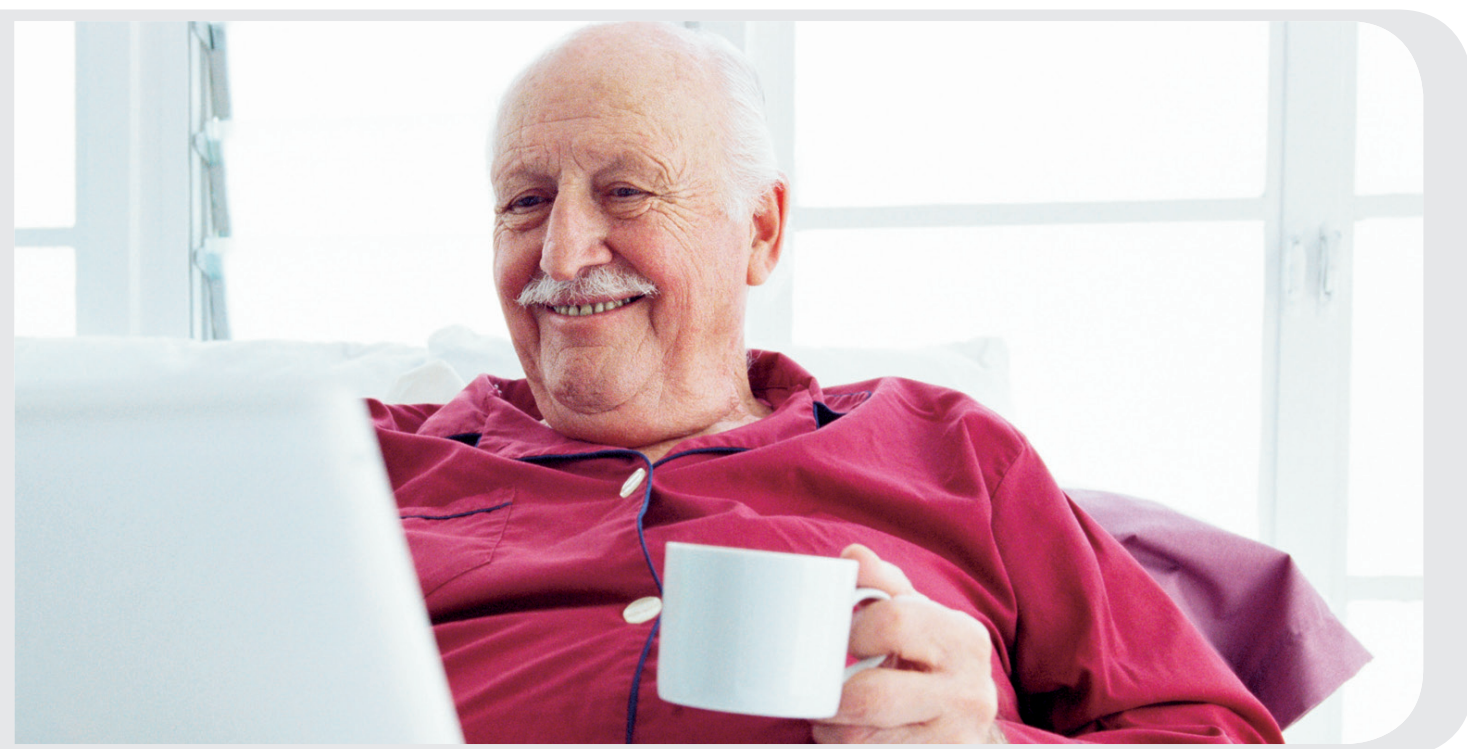
35 rue Abbé Garnier | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 84 00

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

28 bd Hérault | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 68 93 93 | Fax 02 96 52 00 56
politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr

ASSOCIATION DE PROTECTION DES MAJEURS (APM 22)

18 rue Parmentier | BP 4601
22046 Saint-Brieuc CEDEX 2
Tél. 02 96 68 16 80



Associations d'usagers et de malades

ASSOCIATION DES DEVENUS-SOURDS ET MALENTENDANTS 22

6 bis rue du Maréchal Foch | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 37 22 87 | am.bourdet@gmail.com

ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

1 av. du chalutier sans pitié | 22190 Plérin
Tél. 02 96 33 00 75
www.apf.asso.fr | dd22@apf.asso.fr

ASSOCIATION DES PARKINSONIENS DES CÔTES D'ARMOR

9 rue Pasteur | 22950 Trégueux

- Saint-Brieuc / Trégueux
02 96 33 92 50 / 06 03 58 28 11
- Dinan 02 96 25 39 53
- Lannion 02 96 23 99 76
- Paimpol 02 96 20 84 89
- Guingamp 02 96 47 09 54

www.parkinson22.fr | parkinson22@orange.fr

FRANCE PARKINSON 22

19 rue Louis Guilloux | 22360 Langueux
Tel: 06 08 77 84 44
www.franceparkinson22.fr
franceparkinson22@gmail.com

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 22

18 rue Abbé Vallée
BP 4618 | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 60 85 42 | www.francealzheimer.org
alzheimercotesdarmor@orange.fr

CLUBS COEUR ET SANTÉ (PATHOLOGIES CARDIAQUES)

M. Patrick CONAN
Tel: 02 96 42 39 95
CCS22.franceserv.com | kerzut@free.fr

ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RÉNAUX (AIR)

La prée | 22120 Yffiniac
Tél. 02 96 72 66 06
air22.pagesperso-orange.fr

ASSOCIATION DIAB'ARMOR

8 bd Laennec | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 75 17 35

FRANCE AVC

2 allée de Molène | 22950 Trégueux
Tél. 06 38 10 28 94 | franceavc22@orange.fr

APHASIE 22

Hélène LE ROUX : 06 64 21 92 50
Marc MARANDON : 07 87 03 63 48

LIGUE CONTRE LE CANCER

1 rue Alain Colas | 22950 Trégueux
Tél. 02 96 94 78 14
www.ligue-cancer.net/cd22
cd22@ligue-cancer.net

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT LES ÂÎNÉS RURAUX

2 av. du Chalutier sans pitié
BP 215 | 22192 Plérin
Tél. 02 96 74 70 88
www.gemouv22.fr | fede22@gmouv.org

ASSOCIATION JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE (JALMALV)

1 rue Alain Colas | 22950 Trégueux
Tél. 02 96 60 89 59 | jalmav22@orange.fr

CENTRE D'ÉCOUTE ALMA 22

Vendredi | 14h-17h
Tél. 02 96 33 11 11
ou N° national au 39 77

Autres Sites :

service-public.fr

Glossaire

ACAP : Association Costarmoricaïne d'Accompagnement et de Protection

ACS : Aide à la Complémentaire Santé

ALS : Allocation Logement à caractère Social

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL : Allocation Personnalisée au Logement

APM : Association de Protection des Majeurs

ARDH : Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation

ASIR : Aide aux retraités en Situation de Rupture

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCE : Comité Cantonal d'Entraide

CDC : Communauté de Communes

CESU : Chèque Emploi Service Universel

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CMU : Couverture Maladie Universelle

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DPAPH : Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (Département)

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs

HAD : Hospitalisation à Domicile

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAP : Plan d'Actions Personnalisé

PASA : Pôle d'activités et de Soins Adaptés

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSI : Régime Social des Indépendants

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UHR : Unité d'Hébergement Renforcée

URSSAF : Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

USLD : Unités de Soins de Longue Durée



CLIC DE PAIMPOL-GOËLO-TRÉGUIER

Maison du Département
11 bis rue Nicolas Armez | BP 239
22504 Paimpol CEDEX
Tél. 02 96 20 87 20 | Fax 02 96 55 33 09
clic-paimpol-treguier@cotesdarmor.fr